# Gérer la compétence eau et assainissement : les enjeux pour les intercommunalités

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

## Public visé

L'ensemble des élu.e.s

## Points forts

Cette formation permet aux élus intercommunaux de comprendre les enjeux, les acteurs et les responsabilités liés à la gestion des compétences eau et assainissement et eaux pluviales.

## Pré-requis

Pas de prérequis

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Connaitre le contenu de la compétence eau potable, assainissement et eaux pluviales
- Comprendre les enjeux de la gestion eau potable, assainissement et eaux pluviales
- Connaitre l'environnement des acteurs pour interagir avec eux

## Description / Contenu

Les compétences opérationnelles du cycle de l'eau et le contour de ces compétences
Le rôle essentiel d'autorité organisatrice du petit cycle de l'eau
- les enjeux de la gestion patrimoniale et de la performance des services
- la gouvernance de la politique de l'eau et les principaux acteurs
Le choix du ou des modes de gestion des services publics d'eau et d'assainissement
Le financement des services publics
- le prix de l'eau
- la politique tarifaire dans le cadre d'un transfert de compétences
- la stratégie tarifaire selon le enjeux (économique, social, environnemental)
Les usagers des services publics de l'eau
- le règlement de service
- la facture d'eau
- le RPQS (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public)
- la médiation de l'eau
- la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)
Les services publics d'eau acteurs de la transition écologique
- les tensions sur les ressources en eau
- la protection des ressources en eau
- l'adaptation au changement climatique avec la gestion intégrée des eaux pluviales
- les consommations d'énergie
Les actualités / nouveautés réglementaires

## Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

## Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme. Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session
A l'aide de diaporamas reprenant les différents thèmes du programme ci-dessus apport théorique en illustrant par des exemples.

## Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

## Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

## Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

## Profil du formateur

**Céline Dyrda**
Aujourd'hui Directrice de l'Autorité Organisatrice de l'Eau et de l'Assainissement à Saint Brieuc Armor Agglomération. Ingénieur diplômée de l'ENGEES (Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg), je suis investie depuis 26 ans dans le domaine de l'eau. Un domaine qui me passionne et qui sera, sans nul doute, un enjeu certain du mandat à venir.